



Communauté de Communes  
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu  
du Bureau Communautaire  
Lundi 13 janvier 2020  
Au siège de la CCAVM

Le 13 janvier 2020, à 9 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CCAVM sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**11 Conseillers Communautaires présents** : Jean-Michel BEAUGER, Camille BOÉRIO (départ à l'OJ n°3/10), Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Philippe LENOIR (départ à l'OJ n°3/4) Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT et Joël TISSIER.

**3 Conseillers Communautaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Jean-Louis MICHELIN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN et Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Gérard PAILLARD.

**3 Conseillers Communautaires présents ayant un pouvoir de vote** : Camille BOÉRIO, Pascal GERMAIN et Gérard PAILLARD.

Date de la convocation	7 janvier 2020
Conseillers Communautaires en fonction	14
Conseillers Communautaires présents	11
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel BEAUGER.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président informe que le rapport relatif au marché des transports 2020 « Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multi-sites » est retiré de l'ordre du jour compte tenu que la consultation des prestataires se termine le 24 janvier prochain.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

#### **O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

#### **O.J N° 2 : ENVIRONNEMENT**

**Marché de maîtrise d'œuvre du projet de création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de SAINT-BRANCHER** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'une consultation pour une prestation intellectuelle (marché de maîtrise d'œuvre) a été lancée pour la création d'une déchetterie intercommunale sur la commune de SAINT-BRANCHER. Il précise que ladite prestation intellectuelle demandée comprend :

- Une phase « conception » : études préliminaires, études d'avant-projet, études de projet, études d'exécution...,
- Une phase « réalisation » : direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception,
- Des missions complémentaires : réalisation du dossier ICPE, réalisation du dossier loi sur l'eau et réalisation du permis de construire.

Après avoir exposé l'analyse des deux offres reçues, le Président propose au Bureau Communautaire, conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, de délibérer pour :

- Retenir la SARL JDBE sise 83 rue de Dôle – Immeuble « Le Major » 25000 BESANCON en groupement avec la SARL ARCHI CONCEPT sise 13 avenue du Président Kennedy 25110 BEAUME-LES-DAMES présentant la meilleure offre aux modalités financières suivantes :
  - Prix de base (phases conception et réalisation) : 22 000,00 euros HT (taux de rémunération : 4,4%),
  - Missions complémentaires (dossier ICPE, dossier loi sur l'eau et permis de construire) : 13 800,00 euros HT,Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.
  - ✓ *Monsieur Didier IDES demande que la Commission d'appel d'offres puisse prendre connaissance du cahier des charges des marchés en amont du lancement de la consultation.*

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :**

- **RETIENT** la SARL JDBE sise 83 rue de Dôle – Immeuble « Le Major » 25000 BESANCON en groupement avec la SARL ARCHI CONCEPT sise 13 avenue du Président Kennedy 25110 BEAUME-LES-DAMES présentant la meilleure offre aux modalités financières suivantes :
  - Prix de base (phases conception et réalisation) : 24 000,00 euros HT (taux de rémunération : 4,8%),
  - Missions complémentaires (dossier ICPE, dossier loi sur l'eau et permis de construire) : 13 800,00 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

<b>O.J N° 3 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION</b>
--

**1°) Aménagement de l'espace :**

- **Mobilité « étude de la gratuité du transport à la demande »** : pour faire suite aux échanges qui avaient eu lieu lors de la réunion précédente du Bureau Communautaire et à ceux intervenus, à nouveau, en cours de séance, le Président propose de retenir l'un des scénarios ci-dessous pour être soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire et ce, au titre de l'année 2020.
  - Maintenir le trajet « domicile – ville d'AVALLON ou ville d'AVALLON – domicile » à 3,00 euros,
  - Fixer le trajet « domicile – ville d'AVALLON ou ville d'AVALLON – domicile » à 1,50 euro,
  - Assurer la gratuité du transport.
  - ✓ *Monsieur Didier IDES rappelle que le reste à charge du coût du transport était beaucoup plus élevé lors des systèmes de transport initialement mis en service.*
  - ✓ *Monsieur Didier IDES rappelle également que c'est la Commission « Aménagement de l'espace 1 » qui a fait la proposition de la gratuité.*

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix, propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour fixer le trajet « domicile – ville d'AVALLON ou ville d'AVALLON – domicile » à 1,50 euro (3 voix pour la gratuité, 7 voix pour 1,50 euro et 4 voix pour 3,00 euros) au titre de l'année 2020.**

- **Charte du Parc Naturel Régional du Morvan et adhésion au PNRM** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider d'adhérer au Parc Naturel Régional du Morvan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et, le cas échéant, pour adopter la charte et accepter le montant de l'adhésion fixée à 1,00 euro par an et par habitant pour les communes du périmètre du PNRM (montant d'1,00 euro pendant 5 ans), étant précisé que le Président et le Directeur du PNRM viendront présenter les grandes lignes de la charte en début de séance dudit prochain Conseil Communautaire.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Classement de communes en zone montagne** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter une motion pour soutenir la démarche engagée pour le classement partiel en zone montagne des communes suivantes : BEAUVILLIERS (22%), BUSSIÈRES (39%), CHASTELLUX-SUR-CURE (69%), MAGNY (44%), SAINT-BRANCHER (28%), SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (31%) et SAINT-LÉGER-VAUBAN (69%).
  - ✓ *Monsieur Christian GUYOT souligne que ce classement serait une réelle opportunité pour les communes concernées car elles pourraient bénéficier de nouveaux financements.*

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- 2°) **Modifications des statuts du Syndicat du Bassin du Serein** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin du Serein.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- 3°) **Modification des statuts du Syndicat Mixte Yonne Beuvron** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Yonne Beuvron.

- ✓ *Monsieur Christian GUYOT souhaite que le recouvrement de la taxe GEMAPI ne soit plus globalisé mais qu'il soit sectorisé. Le Président va se renseigner auprès des services fiscaux pour savoir si cette demande peut être étudiée.*
- ✓ *Monsieur Joël TISSIER souligne qu'il n'est pas encore envisagé que ce soit nécessairement des Conseillers Communautaires qui représentent les EPCI au sein dudit syndicat.*

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

**4°) Bâtiments intercommunaux :**

- **Convention de mutualisation des Certificats d'Économies d'Énergies** : le Président explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de rénovation de la toiture de la structure multi-accueils CARIBOU. Après les explications apportées en cours de séance, il propose qu'un rapport soit soumis à délibération du prochain Conseil Commu-

nautaire pour l'autoriser à signer une convention de mutualisation des Certificats d'Économies d'Énergies avec le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne, précisant que lesdits certificats sont des primes sur des travaux de rénovation énergétique respectant certains critères. Le Président ajoute que ce service assuré par le SDEY serait gratuit : le SDEY se rémunère sur le montant de la vente : 70% est reversé à l'EPCI et 30% est conservé par le SDEY pour couvrir les frais de gestion.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Siège social « acquisition foncière sise de la climatisation extérieure et isolation du pignon porteur de l'ascenseur de la rue Pasteur »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'acquisition foncière sise de la climatisation extérieure et pour les travaux d'isolation du pignon porteur de l'ascenseur du siège social de la CCAVM, côté rue Pasteur à AVALLON.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

**5°) Aire d'accueil des gens du voyage « modifications du règlement intérieur et tarification »** : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour modifier le règlement intérieur, notamment les jours de départ et d'arrivée, ainsi que la tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

#### **6°) Voirie :**

- **Classement d'une voie communale en voirie intercommunale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter le nouveau métré de la voirie intercommunale.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Règlement 2020 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter le règlement 2020 d'attribution du fonds de concours de la voirie communale.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Montant au km du fonds de concours 2020 de la voirie communale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour fixer le montant au km du fonds de concours 2020 de la voirie communale.

✓ *A une question de Monsieur Didier IDES, le Président précise que le montant au km du fonds de concours voirie 2020 est le même qu'en 2019 et confirme que ce montant a baissé par rapport à 2018 car les tarifs du marché des travaux ont diminués.*

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Montant par commune du fonds de concours 2020 de la voirie communale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider le montant par commune du fonds de concours 2020 de la voirie intercommunale.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Montant par commune du fonds de concours cumulé 2018-2019-2020 de la voirie communale** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider le montant par commune du fonds de concours cumulé 2018-2019-2020 de la voirie intercommunale.

✓ *En application du règlement d'attribution, le Président rappelle que les crédits attribués pour 2018, non consommée en 2020, seront perdus en 2021.*

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

- **Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée 2020 « travaux de voirie et signalisation routière horizontale et verticale »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée 2020 « travaux de voirie et signalisation routière horizontale et verticale ».

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

**7°) Gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES « proposition d'une remise en pleine propriété par le Conseil Départemental de l'Yonne à la CCAVM »** : le Président fait la lecture d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne qui lui propose la remise en pleine propriété des gymnases de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES. Après les différents échanges, le Président propose, dans un premier temps, de répondre favorablement à l'organisation d'une réunion proposée par le Conseil Départemental de l'Yonne afin de prendre connaissance des modalités pratiques envisagées pour cette opération et, dans un deuxième temps, remettre ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain Bureau Communautaire avant, le cas échéant, le soumettre à délibération d'un prochain Conseil Communautaire.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

## 8°) Affaires financières :

- **Nouveau bail avec TDF (antenne de THAROISEAU)** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter le nouveau bail proposé par TDF pour l'antenne sise sur une parcelle intercommunale sur la commune de THAROISEAU et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer ce nouveau bail.  
**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**
- **Attributions prévisionnelles de compensation 2020** : le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire afin d'approuver les attributions prévisionnelles de compensation 2020.  
**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**
- **Renouvellement du bail de la Maison de santé pluridisciplinaire à VÉZELAY** : après les explications apportées en cours de séance, le Président explique qu'un rapport sera proposé pour être soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire pour l'autoriser à signer le renouvellement du bail de la Maison de santé pluridisciplinaire à VÉZELAY à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, étant précisé que notre collègue Hubert BARBIEUX se charge de négocier certaines modalités dudit bail avec les professionnels de santé.  
**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**
- **Attribution des fonds de concours, des participations et des subventions 2020** : le Président informe qu'un rapport sera soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire pour délibérer sur les propositions d'attribution des fonds de concours, des participations et des subventions selon un tableau remis en cours de séance.  
**Le Bureau Communautaire n'émet aucune observation sur le tableau tel qu'il est présenté.**

9°) **Ressources humaines « création de poste(s) saisonnier(s) en déchetteries »** : afin d'assurer le fonctionnement des déchetteries pendant la période estivale, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider le recrutement d'un adjoint technique à temps complet, sur un emploi non permanent, pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020.

**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

10°) **Règlement intérieur 2020-2026 de la CCAVM** : après l'avoir présenté et suite aux échanges qui ont eu lieu en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter le nouveau règlement intérieur 2020-2026 de la CCAVM qui doit, notamment, prendre en compte les modifications du code général des collectivités territoriales et la récente loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ainsi que la modification de l'article 24 (*cf. : composition du bureau*) telle qu'elle a été débattue.  
**Le Bureau Communautaire accepte la proposition telle qu'elle est présentée.**

11°) **Débat d'orientations budgétaires 2020** : après quelques explications fournies et les échanges sur le document qui a été adressé par mail aux membres du Bureau, le Président informe que le document complet nécessaire au débat des orientations budgétaires 2020, qui aura lieu lors du prochain Conseil Communautaire, leur sera adressé par mail dans les meilleurs délais pour avis avant qu'il ne soit transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires.

- ✓ *Monsieur Didier IDES souligne qu'il faudra veiller à la compatibilité entre les dates d'adoption du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial et d'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.*

**Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.**

## O.J N° 5 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- En réponse à une question de Monsieur Didier IDES, le Président informe que le coût des travaux sur la zone d'activités « Porte d'AVALLON » s'est élevé à 12 617,00 euros HT pour l'extension des réseaux et à 6 809,00 euros HT pour la réfection de la voirie (*cf. : viabilisation de la parcelle cédée aux cycles COTTIN et de la parcelle sise à côté qui reste à commercialiser*).
- Monsieur Didier IDES s'interroge sur le coût élevé de ces travaux par rapport au prix de cession de la parcelle aux Cycles COTTIN et demande à ce que la commercialisation des parcelles du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » soit enfin une priorité en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 11 heures 20.**